

## **Assemblée générale de l'ANMAM** **Samedi 11 MARS 2017 au CEFEDEM Rhône-Alpes Auvergne à Lyon**

### **Personnes présentes :**

Charles Alazet : *accompagnateur danse CRR Nice*

Dominique Alibert : *membre du collège. CRR St Etienne, accompagnatrice danse et FM danseurs, initiation à l'accompagnement de la danse*

Juliette Boubel : *membre du collège, CRR Metz, Professeure d'accompagnement, piano et musique de chambre, responsable de la relation musique et danse au Cefedem de Lorraine*

Dominique Chaffangeon : *Professeur d'accompagnement danse CRR Chalon sur Saône*

Danièle Clémot : *membre du collège (secrétariat, site internet).CRD Villeurbanne, accompagnatrice et professeure d'accompagnement, coordinatrice dpt acct*

Marie Duinat : *membre du collège CRD Valence, accompagnatrice et professeure d'accompagnement*

Chloé Elasmir : *étudiante DNSPM et DE accompagnement CNSMDL*

Claire Forin : *membre actif CRR Chalon sur Saône Accompagnatrice chant et professeure de piano, musique de chambre*

Ariane Jacob : *CRR Paris professeure d'accompagnement*

Isabelle Mambour : *membre du collège CRR 93, accompagnatrice*

Catherine Marruedo – Vernay : *membre du collège (trésorerie) CRR Lyon, accompagnatrice.*

Laure Zehmann Lavignolle : *CRR Lyon, accompagnatrice, initiation à l'accompagnement*

*Excusés : Catherine Goubin, Brigitte Gonin-Chanut, Luce Marliac, Christophe Petit,*

*19 pouvoirs ont été envoyés : le quorum est atteint.*

*secrétaires de séances : C.Alazet, C. Marruedo-Vernay, J.Boubel Synthèse/rédaction/D.Clémot*

### **I - Rapport moral par Danièle Clémot**

#### **- Le contenu des formations à l'accompagnement**

De nombreux questionnements existent dans nombre de centres de formation notamment sur les contenus du DE d'accompagnement ainsi que ceux du DNSPM

- nécessité de clarifier les contenus des formations et de leurs modes d'évaluation
- nécessité de mettre en place de réelles formations spécifiques et adaptées pédagogiques pour les accompagnateurs musique et les accompagnateurs danse

Point Régions :

- Rhône-Alpes : de sérieux blocages sont constatés quant au souhait du ministère d'opérer un rapprochement CEFEDEM / CNSMDL en R.Alpes pour les formations au DE

- Cefedem Lorraine : début d'une formation spécifique au DE accompagnateur depuis septembre 2016 J. Boubel a notamment étudié activement sur quelles bases construire ce cursus.

Il n'y a pas d'harmonisation dans les contenus de formations d'un cefedem ou pôle sup à l'autre.

#### **- Annexes DE**

Il apparaît nécessaire de proposer de rédiger des annexes pour le DE d'accompagnateur Les seules qui existent actuellement sont celles pour le DE de FM ou de direction de chœur Cela permettrait de clarifier les contenus et objectifs de formation des accompagnateurs, même si les centres de formations sont autonomes quant à leur organisation

#### **- Nécessité de clarifier le DNSPM Accompagnement**

Quand au **DNSPM d'accompagnement**, le décret n'est pas publié mais le texte existe bien jusqu'à la dernière étape et les freins semblent levés : le texte devrait donc être publié.

Mais à l'heure où ce texte est écrit, le DNSPM d'accompagnement n'existe pas en tant que tel : les diplômes délivrés sont des DNSPM de musicien interprète avec option accompagnement.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

## **II- Rapport d'activités**

- **Organisation d'une journée - débat en Rhône Alpes** Compte tenu de la conjoncture et des interrogations existantes dans différents centres et à / de la nécessité de clarifier notamment la place de l'accompagnement dans les formations et les missions des accompagnateurs, l'ANMAM proposera à l'automne prochain en Rhône –Alpes une journée débat autour des contenus et objectifs de formations à l'accompagnement.
- **Rencontre avec l'ANESCAS**  
L'ANESCAS, (association de directeurs d'établissements supérieurs) a été rencontrée en Novembre 2016 par D.Clémot pour l'Anmam sur proposition de J.Moreau directeur Cefedem Rhône Alpes Auvergne. Il s'agissait d'exposer les problématiques de la discipline ainsi que les actions proposées par l'association : rédaction annexe DE accompagnement, réflexion sur DNSPM accompagnement, organisation d'une journée - débat en Rhône-Alpes.

Petite précision : le CNSMDL en fait partie mais pas le CNSMDP

Les membres de cette association seront sollicités pour participer à cette journée ainsi que les inspecteurs musique et danse (P.Ribour, P.Laborie)

- **Annexes référentiel DE Accompagnement**  
Réflexion et amorce du travail autour des annexes pour le DE d'accompagnement musique d'une part, accompagnement danse d'autre part.  
Concernant le DE, il existe actuellement trois possibilités pour l'obtenir:  
Formation Diplômante initiale, continue, VAE.

**Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité**

## **III- Rapport financier** par Catherine Marruedo – Vernay

Situation du compte courant au 31/12/2016 : solde créditeur de + 3357,88

Le Livret Bleu Associatif présente un solde de + 1142,22

Proposition d'instaurer un "Appel à cotisations" pour l'année civile suivante à envoyer par exemple en fin décembre.

En effet, les cotisations sont le socle du budget et marquent l'adhésion des membres de l'association à ce projet collectif. Elles permettent de couvrir les charges variées ( assurance, fournitures, réunions, abonnement du site etc ) de l'association et de la faire vivre .

### **Rappel des tarifs pour l'année 2017**

Salariés: 25 euros

Étudiants : 12,50 euros

Chômeurs: 12,50 euros

Proposition d'un tarif "Retraités" à fixer

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

## **IV- Elections**

### Rappel du fonctionnement du collège:

Le collège se compose de 5 à 9 personnes, se renouvelant ou non chaque année, qui se répartissent les tâches. Certains postes sont fixes: l'organisation générale, le secrétariat et le site sont assurés par Danièle Clénot et la trésorerie est assurée par Catherine Marruedo-Vernay.

### Rappel des conditions d'accès au collège:

Être invité à en faire partie par les membres présents (ou représentés) et être membre actif depuis plus de deux ans

Il est procédé à l'élection des **membres du collège** pour l'année 2017.

9 personnes se présentent : Dominique Alibert, Juliette Boubel, Danièle Clénot, Marie Duinat, Catherine Goubin, Isabelle Mambour, Luce Marliac, Catherine Marruedo -Vernay, Christophe Petit.

Ils sont élus à l'unanimité présente et représentée

**Membre actif** pour 2017: Claire Forin

## **V- Objectifs**

- **Temps fort 2017** : organisation d'une journée - débat le **samedi 2 Décembre 2017** autour des formations à l'accompagnement : cursus, contenus, filières...
- **Rédaction des annexes** pour le référentiel DE Accompagnement musique et DE accompagnement danse
- Claire Forin nous entretient ensuite de son rôle d'organisatrice dans les rencontres nationales « **TEMPS FORT les états de la voix** » du **8 au 11 Avril à Chalon sur Saône** et souhaiterait y inviter l'ANNAM pour faire connaître son travail, établir des connections avec les intervenants, le public et éventuellement susciter des adhésions.

Le mardi 11 Avril, la matinée sera consacrée à l'accompagnement vocal et au travail de chef de chant avec le pianiste JM Pont Marchesi comme intervenant. Catherine Marruedo, membre du collège, se propose pour être présente à cette journée. Elle apportera un texte de présentation de l'Anmam pour consultation et information ainsi que des bulletins d'adhésions

- Ariane Jacob nous informe d'une formation "piano - accompagnement" au pôle sup PSPBB menant au DNSPM (Licence), adossé au DE d'accompagnement, avec spécialisation à choisir au semestre 4: "instrument/voix" ou "instrument/danse". du tronc commun LICENCE acpt instru / danse OU acpt instru / voix mis en place par le Pôle Sup de PBB (Paris Boulogne Billancourt). Elle précise que le DEM accompagnement est un pré requis pour l'entrée au pôle PBB. Elle informe également qu'elle organise une journée au **CRR de Paris le samedi 6 Mai** autour de l'accompagnement musique et danse.

Il est proposé que la présence de l'Anmam, souhaitée par A.Jacob, se fasse dans les mêmes conditions qu'à Chalon sur Saône. Isabelle Mambour, membre du collège, pourra être présente.

- Chloé Elasmir étudiante au CNSMDL, nous informe sur les modalités de la nouvelle formation au DE mise en place dans cet établissement. Pour rappel, le CNSMDL propose à ses étudiants une formation au DE Formation ouverte en Janvier 2016 pour l'accompagnement et la direction de chœur, uniquement pour ses élèves inscrits en DNSPM. L'accès se fait sur entretien. C'est une formation qui se veut « calquée » sur ce que propose le Cefedem RH mais avec un allègement de la formation pédagogique proposée par le Cefedem RH, le CNSMDL estimant que les accompagnateurs et les chefs de chœur ont déjà beaucoup de pédagogie dans leur formation DNSPM. Elle précise qu'au CNSMDL il n'y a pas de spécialisation au niveau du master d'accompagnement (chant, danse ou instrument), contrairement au CNSMDP.

### **ACCOMPAGNEMENT DANSE**

- Dominique Chaffangeon, (professeur d'accompagnement danse à Chalon sur Saône) nous informe des problèmes rencontrés par ses anciens étudiants (et ses élèves actuels) pour faire reconnaître leurs spécificités lors des épreuves du DE "Danse" Le problème est toujours de bien prévoir des cobayes - une mini classe de danse - et, au moins, un enseignant de danse au jury.

Il nous fait également part de son point de vue sur le DE en accompagnement Danse, car le métier n'est en rien comparable avec celui d'un accompagnateur de flûte par exemple, tel que certains responsables semblent le penser. Ce qui peut être équivalent, ce serait la qualité des informations musicales qui passent des doigts du pianiste aux oreilles des élèves, toutes disciplines confondues, « par le jeu » car on induit beaucoup de choses par là - même, comme en acpt chant ou acpt instrument.

6 élèves ont obtenus le DEM acct danse, et sont tous en poste actuellement. Il attire l'attention sur la spécificité, à minima, déjà, des locaux et danseurs nécessaires à un Cefedem afin d'enseigner l'accompagnement danse au piano. De plus, les règles du jeu pour le rapport à l'élève ne s'étalent pas la plupart du temps sous les yeux de l'accompagnateur danse, qui agit « en temps réel sans support écrit »

Il n'est pas forcément favorable à la FMD systématiquement octroyée aux accompagnateurs même formés, car ce serait parfois priver certaines classes de danse de pianistes rares ou de grande qualité qui ne sont pas à l'aise dans la pédagogie de groupe Une solution envisagée pour l'épreuve : intervention verbale de quelques minutes sur le choix d'une musique utilisée, pendant le cours de danse.

Il nous lit un texte à destination d'un éminent collègue acct danse Pascal Sevajols enseignant et tuteur au Pôle sup Cefedem de Bordeaux, qu'il tente d'aider dans ses démarches. Entretiens à propos du DEM CEPI qu'il a instauré depuis 2012 au Conservatoire du Grand Chalon.

La pédagogie de l'accompagnateur danse réside plutôt selon Dominique dans sa connaissance des répertoires et surtout dans sa capacité à les adapter.

- Le DEM accompagnement danse : plusieurs établissements commencent à le proposer : CRR Chalon sur Saône et mise en place à Chambéry/Annecy, Rennes, Metz...
- C. Alazet intervient en mentionnant qu'à son avis l'improvisation constituant une grande partie de la qualification de l'accompagnateur danse. Des actions supplémentaires devraient être menées par les lieux de formation pour sensibiliser beaucoup de musiciens (voire de parents d'élèves) à cette compétence musicale afin de susciter des vocations.

#### Les changements au D.E d'accompagnateur danse ?

J. Boubel s'interroge sur le fait d'inclure ou pas la FMD dans le DE acct danse, et de quelle façon.

D. Clémot précise que pour la session 2017 des examens professionnels pour le grade PTEA, une épreuve de FMD est demandée. Cela correspond aux propositions avancées en présence de P Laborie lors de l'AG de l'Anmam 2016. La question se pose pour le DE

Dominique Alibert parle de la réalité de son poste actuel au CRR de St Etienne qui comprend 4h de FMD en plus de l'accompagnement de la danse et de l'initiation à cette discipline.

Elle a fait partie des 1ers candidats du DE accompagnement danse où la discipline FMD faisait partie des épreuves pédagogiques face aux élèves danseurs. Elle a été nommée à St Etienne sur concours sur un poste incluant cette discipline et s'est impliquée avec engagement pour la mise en place d'un cursus complet pour cette spécificité passionnante. L'organisation des cours juxtaposés (musique et danse) évite une charge d'emploi du temps pour les élèves et lui permet d'être référente pédagogique au sein de la classe de danse. Elle reconnaît que le manque de formation lié à cette discipline peut décourager certains accompagnateurs de danse mais que c'est **un plus** pour valoriser le métier.

Elle ajoute: Bien sûr qu'il n'y doit pas avoir de clivage avec les professeurs de FM spécialisés pour les danseurs. Elle cite la référente Laurence Commandeur qui a fait beaucoup pour la reconnaissance cette discipline!

Qu'est ce qui est utile, indispensable, "une référence" en terme d'acquisitions musicales transmises aux élèves de danse ?

Un retour fort des profs de danse signale qu'à leur avis leurs élèves n'ont pas assez de FMD.

Dominique Alibert témoigne de son engagement passionné envers ses élèves danseurs en tant qu'accompagnatrice ayant en charge 4h de FMD. Elle utilise toujours des séances de 30 mn avant ou après un cours de danse.

- Il serait judicieux de faire des promotions conjointes DE prof de danse / DE d'accompagnateur danse
- Le référentiel « métier » accompagnateur danse est à construire

#### **CONCLUSIONS**

3 points intéressants ont été dégagés qui mériteraient débat :

1) Ouverture à tous les instruments? Après discussion, oui, à condition d'être capable d'accompagner au moins deux disciplines de danse.

2) Lecture : a quel point doit savoir lire l'accompagnateur danse? La question du rapport à l'écrit et du niveau de compétences en lecture à vue est questionnée

3) La formation musicale danseurs : quel rôle pour l'acc danse?

Discussion qui tendrait à débattre du fondement même de cette discipline : sujet donc intéressant à débattre.

DEM spécifiques acct danse : quelques établissements le proposent mais ils ne se sont pour l'instant que très peu développés. Cela est il en train de changer ?

La séance est levée à 16h45.